



Ville de  
**Senneterre**

Senneterre, le 20 novembre 2014

Monsieur Pierre Moreau  
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4J3

**Objet : Mouvement appréhendé de centralisation vers Québec  
Déploiement du modèle de gouvernance et de service en  
Abitibi-Témiscamingue**

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-inclus une copie des résolutions n° 2014-223 et n° 2014-224 adoptées par notre conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 17 novembre 2014, concernant le sujet cité en rubrique, à titre d'information et pour l'action que vous jugerez nécessaire dans les circonstances.

Espérant que le tout sera à votre convenance, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

HV/ml

Hélène Veillette, notaire  
Greffière

- p. j. Copie des résolutions n° 2014-223 et n° 2014-224
- c. c. M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord  
M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et ministre délégué aux Mines  
**Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue**  
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or  
Municipalité de la Paroisse de Senneterre  
Municipalité de Belcourt

**REÇU LE**  
**21 NOV. 2014**

Senneterre, le 20 novembre 2014

Monsieur Gaétan Barrette  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Centre intégré de santé et de services sociaux de  
l'Abitibi-Témiscamingue**

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-inclus une copie de la résolution n° 2014-225 adoptée par notre conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 17 novembre 2014, concernant le sujet cité en rubrique, à titre d'information et pour l'action que vous jugerez nécessaire dans les circonstances.

Espérant que le tout sera à votre convenance, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Hélène Veillette, notaire  
Greffière

HV/ml

p. j. Copie de la résolution n° 2014-225

c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord  
M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et ministre délégué aux Mines  
**Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue**  
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or  
Municipalité de la Paroisse de Senneterre  
Municipalité de Belcourt

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 17 novembre 2014 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10<sup>e</sup> Avenue à Senneterre.**

**Étaient présents :** M. Jean-Maurice Matte, maire;  
Mme Kate Chassé, conseillère;  
M. René Paquin, conseiller;  
Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère;  
Mme Carole Chantal, conseillère;  
M. Simon Roy, conseiller;  
M. Sylvain Moreau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Maurice Matte, maire.

**Étaient également présents :** M. Patrick Rodrigue, directeur général et trésorier adjoint;  
Me Hélène Veillette, greffière.

---

## **Résolution n<sup>o</sup> 2014-223**

### **Mouvement appréhendé de centralisation vers Québec**

Considérant que la Ville de Senneterre reconnaît l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soient parties prenantes à la prospérité du Québec;

Considérant la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

Considérant les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre municipalités régionales de comté (MRC) et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

Considérant l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec;

---

À ces causes, il est proposé par le conseiller Simon Roy, appuyé par la conseillère Kate Chassé :  
Que la Ville de Senneterre exige du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;  
Que la Ville de Senneterre exige du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;  
Que la Ville de Senneterre réagisse vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme  
Le 20 novembre 2014



Hélène Veillette, notaire  
Greffière

(Signé) Jean-Maurice Matte

Jean-Maurice Matte  
Maire

(Signé) Hélène Veillette

Hélène Veillette, notaire  
Greffière

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 17 novembre 2014 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10<sup>e</sup> Avenue à Senneterre.**

**Étaient présents :** M. Jean-Maurice Matte, maire;  
Mme Kate Chassé, conseillère;  
M. René Paquin, conseiller;  
Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère;  
Mme Carole Chantal, conseillère;  
M. Simon Roy, conseiller;  
M. Sylvain Moreau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Maurice Matte, maire.

**Étaient également présents :** M. Patrick Rodrigue, directeur général et trésorier adjoint;  
Me Hélène Veillette, greffière.

---

## **Résolution n<sup>o</sup> 2014-224**

### **Déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue**

Considérant que la Ville de Senneterre reconnaît l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

Considérant l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

...2

---

À ces causes, il est proposé par la conseillère Carole Chantal, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre exige du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

Que la Ville de Senneterre communique cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que la Ville de Senneterre réagisse vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme  
Le 20 novembre 2014



Hélène Veillette, notaire  
Greffière

(Signé) Jean-Maurice Matte  
Jean-Maurice Matte  
Maire

(Signé) Hélène Veillette  
Hélène Veillette, notaire  
Greffière

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 17 novembre 2014 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10<sup>e</sup> Avenue à Senneterre.**

**Étaient présents :** M. Jean-Maurice Matte, maire;  
Mme Kate Chassé, conseillère;  
M. René Paquin, conseiller;  
Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère;  
Mme Carole Chantal, conseillère;  
M. Simon Roy, conseiller;  
M. Sylvain Moreau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Maurice Matte, maire.

**Étaient également présents :** M. Patrick Rodrigue, directeur général et trésorier adjoint;  
Me Hélène Veillette, greffière.

---

## **Résolution n<sup>o</sup> 2014-225**

### **Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue**

Considérant que la Conférence régionale des élus (CRÉ) n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

Considérant que la Conférence régionale des élus est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

Considérant que la Ville de Senneterre reconnaît l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant l'importance de créer un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) régional qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

Considérant la contribution des quatre municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

...2

Considérant l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire-Boucher, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre demande au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

Que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

Que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;

Que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;

Que les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée soient respectées et que les investissements futurs dans les cinq territoires soient équitables;

Que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme  
Le 20 novembre 2014



Hélène Veillette, notaire  
Greffière

(Signé) Jean-Maurice Matte

Jean-Maurice Matte  
Maire

(Signé) Hélène Veillette

Hélène Veillette, notaire  
Greffière